



---

## 76<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

Plénière

Point 77 de l'ordre du jour

### **Rapport de la Cour pénale internationale** Report of the International Criminal Court

New York, le 10 novembre 2021

Déclaration prononcée par S.E. Mme Pascale Baeriswyl, Représentante permanente  
de la Suisse auprès des Nations Unies

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Président de la Cour pénale internationale pour son rapport. La Cour a été créée pour lutter contre l'impunité pour les crimes les plus graves en vertu du droit international, rendre justice aux victimes et, ce faisant, contribuer à une paix durable. Comme précisé dans le rapport présenté aujourd'hui, la Cour assume son rôle malgré les nombreux défis posés par la pandémie de COVID-19. Elle s'est acquittée de son mandat et a rendu des jugements relatifs à des situations concernant toutes les régions du monde. La Suisse voudrait saisir cette occasion pour exprimer ses remerciements à la Cour, à son personnel et à toutes celles et ceux qui soutiennent cette institution.

Monsieur le Président,

Il y a un an, après l'imposition de sanctions contre la Cour, 73 Etats parties au Statut de Rome se sont réunis autour d'une déclaration conjointe devant cette Assemblée pour exprimer leur soutien indéfectible à la Cour. Aujourd'hui, les sanctions ont été levées. La Suisse salue la dynamique plus positive autour de la Cour. La coopération entre la Cour et les Etats parties, y compris ceux qui n'ont pas encore ratifié le Statut de Rome, s'en trouve renforcée. Poursuivons nos efforts ensemble.

Monsieur le Président,

Le soutien de la Suisse à la Cour va de pair avec nos efforts pour un système du Statut de Rome efficace. La Cour et les États parties portent une responsabilité commune à cet égard. Permettez-moi de relever les **quatre points** suivants.

**Premièrement**, il convient de souligner que les Etats ont la responsabilité primaire en matière d'enquêtes et poursuites judiciaires des crimes les plus graves. De tels crimes continuent d'être commis, et souvent, ils ne font pas l'objet d'enquêtes appropriées au niveau national. Les victimes attendent toutefois à juste titre que des comptes soient rendus. Or, tous les États ont l'obligation de poursuivre et de réprimer ces crimes.

**Deuxièmement**, la Cour joue un rôle complémentaire à celui des juridictions pénales nationales. Elle ne peut intervenir que si les États ne sont pas en mesure de le faire ou n'en ont pas la volonté. La Cour a été établie pour prévenir et enquêter sur les crimes les plus graves, quels qu'en soient les auteurs : elle est ainsi une institution judiciaire indépendante régie uniquement par le droit. La Suisse s'engage pour une justice impartiale et indépendante. En s'acquittant de son mandat, la Cour contribue considérablement à une paix durable et à la réconciliation.

**Troisièmement**, nous continuerons à respecter nos obligations de coopération prévues par le Statut de Rome, et invitons tous les États à en faire de même. Seule leur coopération pleine et entière peut permettre à la Cour de remplir son mandat et de s'assurer que justice soit rendue aux victimes des crimes les plus graves.

**Quatrièmement**, la Cour a besoin d'un Statut solide et d'un soutien universel. Nous invitons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome. La Suisse s'engage également à renforcer le système du Statut de Rome. Dans ce cadre, il convient de souligner que ces dernières années, l'Assemblée des États parties a adopté plusieurs amendements au Statut de Rome justement avec l'intention de le renforcer. La Suisse appelle donc tous les États parties à ratifier ces amendements. Ceci contribuera à affermir l'efficacité de la justice pénale tant au niveau national qu'international.

Monsieur le Président,

En établissant le système du Statut de Rome, nous avons fait une promesse. Une promesse de lutter contre l'impunité des crimes les plus graves, de rendre justice aux victimes et de contribuer à une paix durable. Il est dès lors de notre responsabilité commune de contribuer à renforcer la Cour et de veiller à ce qu'elle puisse effectivement rendre justice.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr. President,

Switzerland thanks the President of the International Criminal Court for his report. The Court was established to fight impunity for the most serious crimes under international law, to bring justice to the victims and, in so doing, to contribute to a lasting peace. As outlined in today's report, the Court is fulfilling its role despite the many challenges posed by the COVID-19 pandemic. It has fulfilled its mandate and rendered judgments relating to situations in all regions of the world. Switzerland would like to take this opportunity to thank the Court, its staff and all those who support this institution.

Mr. President,

One year ago, after sanctions were imposed on the Court, 73 States Parties to the Rome Statute came together in a joint statement before this Assembly to express their unwavering support for the Court. Today, the sanctions have been lifted. Switzerland welcomes the more positive dynamics around the Court. Cooperation between the Court and States Parties, including those that have not yet ratified the Rome Statute, is strengthened. Let us continue our efforts together.

---

Mr. President,

Switzerland's support for the Court goes hand in hand with our efforts for an effective Rome Statute system. The Court and the States Parties have a common responsibility in this regard. Allow me to focus on the following **four points**.

**First**, it should be highlighted that States have the primary responsibility for the investigation and prosecution of the most serious crimes. Such crimes continue to be committed, and they are often not properly investigated at national level. However, victims rightly expect accountability. All States have an obligation to prosecute and punish such crimes.

**Second**, the Court's role is complementary to that of national criminal jurisdictions. It can only intervene if States are unable or unwilling to do so themselves. The Court was established to prevent and investigate the most serious crimes, regardless of who committed them: it is an independent judicial institution governed solely by law. Switzerland is committed to impartial and independent justice. By fulfilling its mandate, the Court considerably contributes to lasting peace and reconciliation.

**Third**, we will continue to meet our cooperation obligations under the Rome Statute, and call on all States to do the same. Only their full cooperation allows the Court to fulfil its mandate and to ensure justice for victims of the most serious crimes.

**Fourth**, the Court needs a strong Statute and universal support. We therefore invite all States that have not yet done so to ratify the Rome Statute. Switzerland is also committed to strengthening the Rome Statute system. In this context, it should be noted that in recent years, the Assembly of States Parties has adopted several amendments to the Rome Statute with the intention to strengthen it. Switzerland thus calls on all States Parties to ratify these amendments. This will contribute to strengthen the effectiveness of criminal justice at both the national and international level.

Mr. President,

In establishing the Rome Statute system, we made a promise. A promise to fight against impunity for the most serious crimes, to bring justice to the victims and to contribute to a lasting peace. It is our common responsibility to help strengthen the Court and to ensure that it can effectively deliver justice.

I thank you.

---